



Poursuite de la scolarité à l'école primaire

publié le 15/03/2022

Descriptif :

Note de service relative aux procédures relatives aux décisions de poursuite de la scolarité à l'école primaire.

La commission départementale d'appel sera subdivisée en deux sous-commissions :

- ▶ le 28 juin 2022 pour les dossiers des circonscriptions de Bressuire, Parthenay et Thouars,
- ▶ le 29 juin 2022 pour les dossiers des circonscriptions de Melle, Marais Préalémentaire, Niort et Saint-Maixent.

 20220215-poursuite-de-scolarite_1_ (PDF de 953.4 ko)

 20220215-annexe-1 (Word de 20.2 ko)

Poursuite de la scolarité à l'école primaire [↗](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.